

AVIS DE COURSE
25 novembre 2023 au 24 mars 2024
YC Canet en Roussillon
Grade : 5B et 5C

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.3 *Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.yccr.fr*

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : www.yccr.fr
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - *tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D, E, F et R norme CE.*

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

- 4.3 Documents éligible à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge HN OSIRIS valide

- 4.5 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur www.yccr.fr

- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de participants s'appliquent : sans objet

5 **DROITS A PAYER**
5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Montant
Membre du club	Gratuit
Autres clubs / non membre	20€/équipier

6 **PUBLICITE**
Sans objet

7 **SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES**
Sans objet

8 **PROGRAMME**

8.1 Confirmation d'inscription :
le samedi de 09h à 12h

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Challenge hiver 2024		
25 et 26 nov. 23	Samedi : Briefing 13h 00 Mise à dispo : 14h 00	Rating : HN1 : 200 à 55 HN2 : 50 à 10 HN3 : 5 à -200 DUO (toutes classes confondues)
09 et 10 déc. 23		
13 et 14 jan. 24		
10 et 11 fev. 24		
09 et 10 mar. 24		
23 et 24 mar. 24		
SOLO / DUO / DER 2024		
29 et 30 juin 24	Le samedi 11h Le dimanche 10h	Toutes les classes croiseur / cata sport
Challenge hiver 2025		
A partir du 23 nov. 24	Samedi : Briefing 13h 00 Mise à dispo : 14h 00 Dimanche : Briefing 9h30 Mise à dispo : 10h	Rating : HN1 : 200 à 55 HN2 : 50 à 10 HN3 : 5 à -200 DUO (toutes classes confondues)

Entrainement sportif : les samedis veilles de régates, le pôle sportif d'Argelès organisera un entrainement sportif de 14 à 17h, toutes les informations seront communiquées via le WhatsApp du pôle.

8.4 Nombre de courses : 3 courses maximum par journée de course

8.6 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

9 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat HN OSIRIS valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré : [matériel de sécurité de la zone de navigation basique de la Division 240](#).

10 **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

Sans objet

11 **LIEU**

11.1 La zone de course sera définie au briefing coureur

12 **LES PARCOURS**

Les parcours seront annoncés au briefing coureur

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Sans objet

14 **CLASSEMENT**

14.1 Le système de classement est le suivant : [minima](#)

14.2 [1](#) courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- 14.3 a) Quand moins de 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 7 à 11 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 12 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
d) Quand 18 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvaises courses
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *temps sur distance*
- 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
Sans objet
- 16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Sans objet
- 17 **EMPLACEMENTS**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée par la capitainerie pendant qu'ils sont dans le port.
- 18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 **PRIX**
Les prix seront distribués comme suit : *les 3 premiers des groupes HN1, HN2, HN3 et DUO*
- 22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter : contact@yccr.fr